

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE  
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE



**COMMUNE DE GARDANNE**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 09 AVRIL 2026 A 18H30,**

MEMBRES  
EN EXERCICE : **35**

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures trente,

MEMBRES  
PRESENTS : **33**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville,  
sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

MEMBRES  
REPRESENTES : **2**

**Étaient présents :**

MEMBRES  
ABSENTS : **0**

Mesdames et Messieurs  
Hervé GRANIER, Maire de la commune de Gardanne,

Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Arnaud MAZILLE, Claire  
CAMPODONICO, Alain GIUSTI, Sophie CUCCHI-GILAS, Pascal NALIN,  
Noura ARAB, Vincent RANDAZZO, Magali SCHELLES, Adjointes au Maire,

DATE DE LA  
CONVOCATION :  
**03 avril 2026**

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Michel MARASTONI, Corinne  
D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Béatrice BARRA-PAGNIER, Delphine  
CAILLAUD-WEBER, Kamel BELARBI, Stéphane CARBONERO, Dominique  
MASSA, Anaïs BARRE, Alexandra BESSI, Nicolas GORGODIAN, Vincent  
BOUTEILLE, Harmonie INGRASCI, Laurent DESHAIES, Kafia BENSADI,  
Johanne GUIDINI-SOUCHE, Marion ROBERT, Jimmy BESSAIH, Bruno  
PRIOURET, Laurence LANGLET, Conseillers municipaux.

DELIBERATION  
**2026-41**

**Étaient représentés par procuration :**

Mesdames et Messieurs :

**OBJET :**

Valérie FERRARINI a donné procuration à Alain GIUSTI

**DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS DE  
LA COMMUNE AU  
SEIN DU SYNDICAT  
MIXTE D'ENERGIE DU  
DEPARTEMENT  
(SMED) DES  
BOUCHES-DU-RHONE**

Jean-Marc LA PIANA a donné procuration à Marion ROBERT

**Secrétaire de Séance :**

Vincent BOUTEILLE

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-33 ;

Il est rappelé à l'assemblée que la commune est adhérente au Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED 13) et qu'à cet effet, il y a lieu de désigner les représentants (1 titulaire et 1 suppléant) de la commune qui siégeront au Comité syndical du SMED 13.

Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination en conseil municipal, il est nécessaire de voter au scrutin secret, sauf si les membres de l'assemblée délibérante décident, à l'unanimité, d'y procéder au scrutin public.

Il est donc par ailleurs proposé au Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de désigner les représentants (1 titulaire et 1 suppléant) qui siégeront au sein du SMED 13 par un vote à scrutin public, c'est-à-dire à main levée.

Où l'exposé des motifs rapporté,

### LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

#### Article 1<sup>er</sup> :

D'approuver à l'unanimité la désignation par un vote à main levée les représentants (1 titulaire et 1 suppléant) de la commune de Gardanne qui siégeront au Comité syndical du Syndicat Mixte d'Énergie du Département (SMED) des Bouches-du-Rhône.

#### Article 2 :

De désigner à la majorité des suffrages exprimés Monsieur Antonio MUJICA (titulaire) et Monsieur Pascal NALIN (suppléant) pour représenter la Commune au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte d'Énergie du Département (SMED) des Bouches-du-Rhône.

#### Article 3 :

D'inscrire la présente délibération au registre des délibérations du conseil municipal, de la publier sur le site internet de la commune et de la transmettre au titre du contrôle de légalité à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence.

Adopté à la **MAJORITE** des suffrages exprimés

29 voix **POUR** (groupe majorité avec procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et L. LANGLET)

6 **ABSTENTIONS** (M. ROBERT avec procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J. GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K. BENSADI)

Le Maire

Hervé GRANIER



Le Secrétaire de Séance

Vincent BOUTEILLE

